



# Trait d'Union 49

Office International du Coin de Terre et des Jardins Familiaux  
association sans but lucratif | printemps 2012



# Contenu

# Trait d'Union 49

## Nouvelles de l'Office

- 3 Editorial Walter Schaffner
- 5 Rapport d'activité
- 8 Procès-verbal de décision
- 10 Les jardiniers associés de Suède se présentent
- 11 Les jardiniers associés de Suisse se présentent
- 13 Diplôme pour un jardinage écologique : association « Zonnehoek » à Amsterdam
- 15 Diplôme pour un jardinage écologique : association «Falan» in Falun

## Informations des fédérations :

- 16 France : Réseau développement durable de ville :  
Entre Kazan et Ris-Orangis, le regard d'une jardinière (2ième partie)
- 19 Belgique : Plan stratégique 2011-2015 en Flandre (2ième partie)
- 21 Danemark : Est-ce que quelque chose a changé depuis 2000 ?
- 23 Allemagne : Allemagne : La responsabilité sociale du mouvement des jardins familiaux (1ère partie)
- 25 Autriche : Le nouveau siège de la fédération
- 27 Nouvelles des fédérations

# Comment sommes-nous perçus, nous les jardiniers amateurs, par le grand public et les médias?

Walter Schaffner,

Président de la Fédération suisse des jardins familiaux



**WALTER SCHAFFNER**

L'image des jardins familiaux qui paraît ou qui est montrée dans les médias est très importante pour de nombreux jardiniers amateurs. Il est réjouissant de constater qu'au cours des dernières années, notre mouvement a été souvent présent dans les médias écrits et d'image. Nous sommes globalement toujours considérés comme ceux qui empoisonnent encore le sol ou qui ne font que des grillades ou passent leur temps à festoyer!

Comme le montrent des études récentes, les sols de nombreux aires de jardinage n'ont pas été pollués par les jardiniers amateurs, mais bien plus par les déchets d'activités antérieures. Nombre de jardins familiaux ont été aménagés sur d'anciennes décharges. Dans le temps, on considérait cela comme une utilisation raisonnable des terrains gagnés de la sorte.

Le jardinier amateur d'aujourd'hui utilise très peu ou pas du tout de pesticides et l'apport en engrais minéraux est très réduit. Tout cela grâce à une information intensive et à la formation dispensée par les associations et les fédérations.

La plupart du temps les médias locaux nous sont plutôt favorables et cherchent à entrer en contact avec les associations. Une image souvent des-

sinée de nous-mêmes, nous montre comme des gens bornés, recroquevillés sur eux-mêmes et menant sur notre terrain une vie retirée.

Certaines nouvelles productions d'instituts de télévision présentent une image du jardinier amateur qui ne correspond pas tout à fait à la réalité. On y mentionne souvent l'excès de réglementation des associations. Ces dernières doivent cependant fixer un cadre assez étroit pour répondre aux prescriptions légales.

Il nous faut réagir avec beaucoup d'ouverture et d'informations actives à ces reproches non fondés, formulés à la va vite. Dans les réglementations, on perçoit de nos jours des tendances pour se libérer des prescriptions trop étroites pour la plantation et d'utiliser le terme de jardinage de loisir. Que nous fassions œuvre sociale en permettant à de nombreuses nations de se livrer ensemble et paisiblement à pratiquer ce loisir, cela est souvent passé sous silence.

La camaraderie avec de nombreuses nations et cultures, un paisible vivre ensemble sont la marque de fabrique des jardiniers amateurs.

Cet aspect n'est mentionné que très récemment dans les médias. Des immigrants et des personnes handica-

pées sont pris en charge sur quelques terrains, ce qui leur permet de s'adonner à leur loisir favori. Les enfants bénéficient d'un regard intéressant sur la nature et apprennent d'où viennent les légumes, c'est-à-dire pas seulement de la grande distribution ou du magasin du quartier.

Il manque cependant quelque chose dans ces nouvelles! Notre travail, pas négligeable du tout, concernant la conservation et la promotion de la biodiversité.

De nombreux jardins sont utilisés dans les grandes villes comme des oasis de verdure au milieu des habitations. Les parcs en font également partie, il faut les deux.

Quand j'aborde par exemple ce thème avec mes collègues de travail, ils disent immédiatement: „ah, tu es un jardinier amateur, c'est un peu comme le camping, grillades et festoyer avec les amis?“ Beaucoup ne savent pas que le jardinage est un loisir sain et une occupation bienfaisante du temps libre dans la nature, avec des plantes, différents légumes et fleurs. On omet souvent de mentionner que nous cherchons depuis longtemps à promouvoir un jardinage proche de la nature, que nous offrons une formation pour les nouveaux locataires de terrains et que nous avons même intégré

dans notre règlement des interdictions d'utiliser des herbicides et des pesticides. Il faut conserver le sol pour nos successeurs afin de garantir l'avenir des parcelles destinées au jardinage.

Nous ne disposons malheureusement pas de lobby puissant comme d'autres organisations, WWF, ou clubs sportifs. Comment les politiciens nous perçoivent-ils? Pour être tout à fait sincère, ils nous considèrent comme un groupe marginal, ils ne voient pas notre fonction sociale et l'aspect de santé publique! C'est là que réside le nœud du problème. Si nous réussissons à gagner les politiciens à notre cause, nous serons davantage pris au sérieux. Mais nous ne devons pas relâcher nos efforts et rester en contact avec les politiciens, les partis politiques, la presse, etc. et expliquer le bien-fondé de notre travail.

Voilà pourquoi nous allons organiser, en Suisse en août 2012, une session d'étude sur ce thème que nous allons approfondir jusqu'au congrès de 2014 aux Pays-Bas, afin d'obtenir des connaissances et des résultats pour le futur.

# Rapport d'activité 2011

Le comité exécutif vous soumet par la présente le rapport d'activité de l'exercice 2011.

## 1) Activités internes.

Depuis la dernière réunion statutaire, le comité exécutif s'est réuni le premier juillet, le 17 août, les 26 et 27 novembre 2011 ainsi que le 9 mars 2012.

### a) Efficacité du travail de l'Office

Le comité exécutif a continué à discuter comment mieux présenter notre mouvement tant vers l'intérieur que vers l'extérieur.

Il a soumis à l'assemblée générale un catalogue de douze points pour améliorer l'efficacité de l'Office. Ce catalogue a été adopté après discussion par l'assemblée générale. Reste à mettre ce catalogue en pratique et l'évaluer à des intervalles réguliers. Il pourra être complété ou révisé le cas échéant.

### b) Représentation de l'Office à des manifestations nationales

Conformément à ce catalogue, le président C. ZIJDEVELD a représenté l'Office le 3 septembre 2011 lors du congrès de la fédération allemande.

M. WEIRICH, secrétaire générale, a représenté l'Office au congrès des fédérations luxembourgeoise et suisse.

W. WOHATSCHKEK, A. FRIEDRICH, L. OSCARSON et A. REES ont représenté l'Office au 2<sup>me</sup> congrès de la fédération

polonaise le 22 septembre 2011 à Varsovie.

N. GHESQUIERE, représentant de la fédération flamande, a assisté sur invitation de la fédération néerlandaise au congrès de cette fédération.

### c) Internet

Pour accroître la visibilité de l'Office vers l'extérieur, le site Internet de l'Office a été actualisé régulièrement, et ceci presque tous les quinze jours.

Un nouveau site est en voie de création.

Un forum de discussion sera installé. Le premier sujet y discuté sera l'utilisation durable de pesticides (application nationale de la directive communautaire no. 2009/128/UE du 21 octobre 2009) et conséquences pour les jardiniers associés.

### d) Journée Européenne du Jardin

Il a été décidé qu'à l'avenir la célébration de la « Journée européenne du jardin » aurait lieu au cours d'un événement international (congrès, séminaire, session d'étude). La prochaine journée européenne du jardin sera donc célébrée à Zurich le samedi 25 août 2012 en même temps que la session d'étude.

### e) Brochure d'information

Une nouvelle brochure d'information de l'Office a pu être publiée et

être mise à disposition des fédérations pour être utilisée lors de leur lobbying.

### f) Trait d'Union

Grâce au soutien généreux de la fédération autrichienne deux nouveaux numéros très réussis du Trait d'Union ont pu être publiés.

Une collection des Traits d'Union 1 – 46 a été remise sur DVD aux fédérations.

### g) Activités nationales

On a pu constater dans certaines fédérations un accroissement des activités et surtout un développement de beaucoup d'initiatives nouvelles, permettant de cibler de nouvelles personnes intéressées et de mieux s'adapter aux exigences nouvelles. Quelques-uns de ces projets sont énumérés à la fin de ce rapport.

Un documentaire (L) une série TV (CH) sur les jardins familiaux ont été réalisés. Ce sont des exemples à imiter.

### h) Soutien donné à des fédérations/associations

Certaines fédérations se sont vues confrontées à des attaques contre la législation protectrice des jardins familiaux (Angleterre, Pologne) ou à des menaces de clôture d'ensembles de jardins familiaux importants (ex. Suisse, Allemagne, Suède).

A la demande des fédérations, l'Office est intervenu pour soutenir les jardiniers concernés dans

leurs démarches à Berlin, à Stockholm et en Pologne.

Une résolution pour soutenir les jardiniers associés de Berlin respectivement de Stockholm pour sauvegarder des jardins familiaux menacés a été signée lors du congrès international par les représentants de l'Office et les présidents des fédérations nationales. Il est à espérer que cette résolution aidera les jardiniers en cause à défendre avec succès les jardins menacés à Berlin et à Stockholm.

Afin de soutenir la fédération polonaise dans ses efforts pour sauvegarder la législation protectrice des jardins familiaux et de pouvoir continuer son travail en tant qu'ONG une délégation de l'Office – comme mentionné ci-avant – a participé au 2<sup>me</sup> congrès de la fédération polonaise.

A la demande de la fédération une lettre ouverte a été envoyée aux autorités.

## 2) Congrès international.

Le congrès international a eu lieu à Copenhague du 18 au 20 août. Le sujet était : « L'avenir des jardins familiaux ». Les discussions thématiques étaient très intéressantes. Les conclusions des groupes de travail ont pu être discutées d'une façon innovante en séance plénière au moyen d'une table ronde réunissant les membres du comité exécutif qui répondaient aux questions du modérateur et des délégués.

Lors de ce congrès la Rose l'Or a pu être décernée à la ville de Gragnan (F), le diplôme pour un jardinage écologique a été remis aux associations « Freiheit » à Berlin (D), « Falun » à Falun (S) et « Zonnehoeck » à Amsterdam (NL).

Le diplôme pour des activités

sociales a pu être décerné à l'association « Heideland » à Braunschweig (D).

Suite à la perte du drapeau de l'Office après le congrès de Lyon, la fédération autrichienne a fait cadeau à l'Office International d'un nouveau drapeau lors du congrès à Copenhague. Ce drapeau montrant d'un côté le motif historique et de l'autre côté le logo actuel de l'Office témoigne de l'attachement de l'Office à son riche passé mais démontre aussi son regard tourné résolument vers l'avenir. Ce drapeau d'une beauté indescriptible a frappé tous les délégués et les remerciements les plus chaleureux doivent être adressés une nouvelle fois à la fédération autrichienne pour ce don d'une très grande générosité. Ce drapeau est le symbole de notre mouvement vers l'extérieur et permet de rassembler plus de 3.000.000 de familles de jardiniers autour de nos valeurs communes.

Lors de ce congrès les délégués ont également pu se familiariser au cours d'une visite en bus et en bateau avec les beautés de la ville de Copenhague. Ils ont pu ensuite visiter certaines nouvelles réalisations de jardins familiaux.

Un grand merci à la fédération danoise pour l'organisation de ce 36<sup>me</sup> congrès international.

La résolution soumise au congrès a été votée à l'unanimité. Cette résolution a été pour la première fois complétée par des prises de position des fédérations décrivant comment elles comptent mettre cette résolution en pratique. Malheureusement, contrairement à ce qui avait été fait avec succès après le congrès de Cracovie, aucune fédération n'a demandé que l'Office adresse la résolution directement aux autorités nationales.

## 3) Organisations internationales

### Conseil de l'Europe

L'Office a participé aux réunions organisées pour les organisations non-gouvernementales.

Malheureusement, suite à des difficultés budgétaires ou sous prétexte de difficultés budgétaires, le Conseil de l'Europe a limité les réunions des OING et essaie de diminuer leur influence, ce qui est regrettable.

Au mois de novembre 2011 un forum a eu lieu sur le thème : « Vivre ensemble, concilier la diversité et la liberté dans l'Europe du XXI<sup>e</sup> siècle ».

Un appel avait été lancé dans ce contexte aux fédérations nationales d'illustrer au moyen d'un petit article la fonction sociale de notre mouvement.

Malheureusement cet appel est resté largement sans réponse, ce qui a empêché l'Office de montrer l'action non-négligeable de notre mouvement dans ce domaine et de faire le lobbying si nécessaire auprès des membres de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe. Ceci est d'autant plus regrettable que ces membres ne sont autres que les députés nationaux des Etats membres.

### Union Européenne

Aucun commissaire n'ayant pu assister à notre congrès international, la secrétaire générale a réussi à obtenir pour notre congrès international un message vidéo de Madame Viviane REDING, Vice-présidente de la Commission. Suite à ce message vidéo une entrevue avec Madame REDING a été demandée. Des discussions techniques avec ses conseillers ont eu lieu. Elles ont souligné la difficulté pour l'Office de coopérer avec la Commission.

Monsieur C. TURMES, membre du Parlement Européen, a été contacté pour nous faire une conférence sur le sujet : « Lobbying en Europe – Comment faire entendre la voix des ONGs à Bruxelles » ? Cette conférence se tiendra au cours de la prochaine assemblée générale à Luxembourg au mois de mars 2012.

#### 4) **Contactés avec des fédérations qui ne sont pas membres de l'Office.**

La fédération allemande est en contact avec la fédération tchèque et des prochaines réunions sont prévues. La fédération allemande

aidera les jardiniers tchèques à résoudre certains de leurs problèmes et notamment comment mieux se présenter vers l'extérieur et auprès des autorités.

Après le deuxième congrès des jardiniers associés polonais à Varsovie, une nouvelle prise de contact entre les jardiniers tchèques et le comité de l'Office International a eu lieu le 26 novembre à Vienne. A la même occasion le comité a discuté avec les représentants de la fédération slovaque comment intensifier notre coopération au sein de l'Office. Les deux fédérations ont expliqué les problèmes

auxquels elles sont confrontées. L'Office a proposé son aide à la fédération slovaque si elle le désire. Les contacts avec les jardiniers associés japonais ont continué. Un échange de vues a eu lieu lors du congrès international à Copenhague

#### 5) **Informations données à des personnes intéressées.**

L'Office a également cette année donné des informations sur les jardins familiaux à des étudiants respectivement à la presse.

Luxembourg, janvier 2012  
Le comité exécutif

# Procès-verbal de décision de l'assemblée générale à Luxembourg les 9 et 10 mars 2012

Etaient représentées: les fédérations d'Allemagne, d'Autriche, de Belgique, du Danemark, de Finlande, de France, de Grande-Bretagne, du Luxembourg, des Pays-Bas, de Pologne, de Suède et de Suisse

Etaient absentes: les fédérations de Norvège et de la Slovaquie

- 1) L'ordre du jour est complété et adopté à l'unanimité.
- 2) Le procès-verbal et le rapport de l'assemblée générale à Copenhague sont adoptés à l'unanimité.
- 3) Le rapport d'activité est adopté à l'unanimité.
- 4) Le Forum Internet fonctionne. Le premier sujet de discussion a été inséré sur le site. D'autres sujets: disparation des abeilles, l'avenir des jardins familiaux en France etc. pourront maintenant être discutés.
- 5) Le programme de la session d'étude et de la Journée Européenne du Jardin à Zurich sont adoptés. Sujet : Comment les jardins familiaux sont-ils perçus par le public ? A Zurich il faut déterminer les questions. En 2013 à Berlin il faudra trouver les solutions et en 2014 à Utrecht, fixer la stratégie pour l'avenir.
- 6) Les frais d'inscription à la session d'étude sont communiqués aux délégués.
- 7) Les contenus pour les Traits d'Union 50 et 51 sont complétés.
- 8) Le trésorier J. KIEFFER présente le rapport financier et donne les explications nécessaires.
- 9) Les réviseurs de caisse informent qu'ils n'ont constaté aucune faute. Ils demandent que le rapport financier soit adopté et que quitus soit accordé au comité exécutif.
- 10) L'assemblée générale adopte le rapport financier de 2011 à l'unanimité et donne à l'unanimité décharge au comité exécutif.
- 11) Après discussion le budget prévisionnel de 2012 est adopté à l'unanimité.
- 12) Le budget prévisionnel pour le fonds de solidarité 2012 est adopté à l'unanimité.
- 13) Les demandes pour remettre le diplôme concernant un jardinage respectueux de la nature à l'association « KGV Seilbahn » à Leipzig (Allemagne), à l'association « Tuinwijck » à Groningen (Pays-Bas), à l'association « Piccardthof » à Groningen (Pays-Bas), à l'association « Abstede » à Utrecht et à l'association « De Boerderij » à Rotterdam (Pays-Bas) sont adoptées à l'unanimité.
- 14) La demande pour remettre le diplôme pour des activités sociales à l'association « Slotenkouter » à Sint Amandsberg (Belgique) est adoptée à l'unanimité.
- 15) Les demandes pour obtenir un diplôme devront à l'avenir être accompagnées d'une présentation Powerpoint. Cette présentation sera montrée aussi lors de la remise des diplômes.
- 16) Le rapport écrit sur la coopération avec les organisations internationales ne nécessite pas d'explications supplémentaires.  
  
Il est complété par l'information de C. ZIJDEVELD qu'il a été constaté que le mouvement des jardins familiaux présente un grand héritage culturel. En s'appuyant sur ce fait et avec l'aide d'une organisation de lobbying, on pourrait éventuellement établir des contacts avec la Commission Européenne.
- 17) A la demande de la fédération finlandaise on discute la problématique que toujours moins de personnes veulent devenir membre

d'une association et que toujours moins de membres veulent assumer une fonction dans un comité exécutif.

Le comité exécutif analysera ce sujet et fera rapport à l'assemblée générale.

18) Les fédérations informent sur les points positifs dans leur mouvement.

19) Les fédérations informent sur leurs points négatifs au cours de l'exercice 2011 dans leur pays.

20) La fédération polonaise remercie les délégués pour leur partici-

pation au congrès polonais et le soutien de l'Office dans ses efforts pour éviter un amendement de la loi sur les jardins familiaux.

21) La fédération française souhaite un amendement du règlement intérieur pour que tous les frais des membres pour assister aux réunions du comité exécutif soient pris en charge par l'Office (frais de voyage et de séjour etc.).

Le comité exécutif discutera cette suggestion.

La fédération suisse remarque que s'il y avait encore d'autres modifications du règlement intérieur on

pourrait ajouter qu'une assemblée générale et une réunion du comité exécutif seraient organisées également à l'occasion d'une session d'étude.

Il n'y a pas d'autres demandes de clarification ou d'amendement.

Il est décidé qu'en conséquence on ne discutera plus dans un proche avenir de questions concernant une adaptation statutaire.

N.B. La prochaine assemblée générale aura lieu à Zurich le 23 août prochain à 17.15 heures. La prochaine assemblée générale statutaire aura lieu à Luxembourg les 8 et 9 mars 2013 au City Hôtel.

# Les jardiniers associés de Suède se présentent

## Structure

16 régions, 255 associations,  
25.250 membres

## Jardins familiaux

25.000 jardins familiaux d'une  
surface moyenne de 350 m<sup>2</sup>  
situés sur des terrains affermés

## Administration

Bénévolat. La fédération  
centrale a aussi engagé des  
collaborateurs salariés

## Propriété foncière

90% propriété foncière  
des communes, 7 % de  
propriétaires fonciers privés,  
3% propriété publique (Etat)



La fédération suédoise des jardins familiaux a son siège SE - 116 32 Stockholm, Åsögatan 149. La fédération regroupe 16 régions réparties à travers tout le pays. Les associations, qui ont été fondées dans la même ville ou dans le même village ou qui ont conclu un contrat de fermage avec le même propriétaire, peuvent adhérer à la fédération régionale.

La fédération suédoise regroupe 25.000 jardins familiaux. La surface moyenne des parcelles est de 350 m<sup>2</sup>. La surface totale des jardins familiaux s'étend sur 1.350 hectares. 99% des jardins sont raccordés à l'eau de ville. L'électricité est disponible dans 45 % des jardins familiaux. Le fermage annuel se situe entre 0,00 € et 1,50 € par m<sup>2</sup>. La cotisation annuelle à payer à la fédération varie entre 10 et 30 € par membre.

Les jardins familiaux se trouvent sur des terrains affermés. Les propriétaires fonciers sont pour 90% les com-

munes, 7% des terrains appartiennent à des propriétaires privés et 3% appartiennent à l'Etat.

Au terme du bail le nouveau preneur n'est pas redevable d'un droit de reprise à son prédécesseur. L'affectation des terres en tant que jardins familiaux est obligatoire.

Le travail pour la fédération se fait à titre bénévole. La fédération centrale a néanmoins engagé aussi des employés salariés.

Les contrats fixent les conditions de construction. La surface des maisonnettes de jardin varie entre 6 et 45 m<sup>2</sup>. 45% des jardiniers associés habitent au jardin au cours de l'été. 45% des maisonnettes sont raccordées à l'électricité et 95% sont reliées à l'eau potable. 65% des associations disposent de sanitaires communs.

En Suède les jardins familiaux ne sont pas protégés par une loi spécifique.

Tous les jardins familiaux sont réglementés par le droit commun comme par exemple les lois sur le fermage, la protection de l'environnement et la protection des plantes ainsi que les lois en matière fiscale. Il existe encore des règlements communaux par exemple sur l'affectation des terrains, la canalisation et la protection de l'environnement et de la santé.

Le „Koloniträdgården” (jardin familial) est une des revues en matière de jardinage les plus lues en Suède. Cette revue paraît 4 à 5 fois par an avec une édition de 26.000 exemplaires. Chaque membre reçoit la revue parce que l'abonnement est compris dans la cotisation à payer à la fédération. Les personnes intéressées qui n'ont pas de jardin familial peuvent s'abonner également à la revue.

La fédération suédoise organise un certain nombre de projets innovants dans des domaines variés.



## Les jardiniers associés de Suisse se présentent

### Structure

4 langues nationales, 2 régions nationales avec des associations dans les parties francophone et germanophone, 8 associations régionales, 70 sections et 230 associations comptant 24.800 membres

### Parcelles de jardins

Taille des parcelles 100 m<sup>2</sup>, 150 m<sup>2</sup>, 200 m<sup>2</sup>, toutes aménagées sur des terres affermées

### Administration

Bénévolat uniquement

### Statut foncier

90 % des terrains appartiennent aux villes ou aux communes, 10 % appartiennent à des propriétaires privés

La fédération suisse des jardins familiaux (SFGV FSJF) dispose d'un directoire de 6 personnes, d'un comité composé de 2 membres par région et d'un comité de rédaction composé d'un rédacteur germanophone et d'une rédactrice francophone chargés de la revue fédérale. Les jardins occupent une surface de 640 ha. Les ensembles disposent d'un raccordement à l'eau. Certains d'entre eux sont raccordés à l'électricité dans la maison commune et y disposent de toilettes. L'entretien est assuré soit par la commune ou la ville (jardinage urbain) soit par les associations elles-mêmes. Les jardiniers associés ne reçoivent aucune subvention de l'Etat ou des communes. Le prix du bail diffère d'une région à l'autre, de même que les cotisations annuelles à verser

aux associations. Le prix du fermage varie de 75 à 120 €. La cotisation fédérale annuelle est de 20 CHF : elle comprend l'abonnement à la revue.

La fédération suisse des jardins familiaux ne dispose pas de loi fédérale, mais elle est soumise aux lois de l'aménagement du territoire des cantons. La conséquence en est que de nombreux sites sont limités dans le temps. Il existe une zone spéciale pour le sport et les jeux ainsi qu'une zone verte A. Les zones vertes sont protégées comme les zones agricoles et le changement d'une telle zone doit faire l'objet d'une votation populaire. Les jardins familiaux se trouvant dans ces zones sont donc relativement bien protégés. L'objectif de la fédération suisse est de demander la création



d'une zone réservée aux jardins familiaux.

Le jardin doit être cultivé en potager. Les jardins sont également destinés aux loisirs. Il n'existe aucune exigence minimale pour la culture de fruits et de légumes. En ce qui concerne la construction d'abris de jardin, il existe des prescriptions de la part des cantons, des communes ou des villes. Les abris ne peuvent être utilisés comme résidence principale. Il n'existe pas de raccordement en eau et en électricité sur la parcelle.

Les installations solaires sont permises. La collecte de l'eau de pluie et le compostage sont obligatoires. En cas de changement de locataire, le nouvel arrivant doit payer un droit d'entrée de 2.000 à 5.000 € pour les biens personnels appartenant au jardinier partant.

Les travaux pour la fédération ainsi que les travaux pour le comité dans les associations et les sections sont

fournis de manière honorifique. Les représentants régionaux sont au service de leur région et sont les interlocuteurs des associations, des sections et des autorités.

La fédération a édité une brochure „Jardins familiaux en harmonie avec la nature“ qui est à la disposition de tous les membres; une réédition est en préparation. Tous les ans paraît une feuille de renseignements pour les membres. De même un classeur a été créé en 2009 pour tous les dirigeants associatifs contenant des informations fédérales, des modèles de statuts, etc.

La fédération suisse des jardins familiaux est membre du conseil du congrès nature de Bâle. Nous travaillons également avec les associations qui nous sont proches. La fédération soutient les associations quand il s'agit de protéger les terres affermées par des contrats à long terme ou les aide financièrement lors d'un

référéndum concernant le maintien des jardins familiaux.

Un autre objectif devrait être que la fédération puisse proposer des formations, soit elle-même, soit en coopération avec des organisations amies. Dans quelques villes ont déjà lieu de telles formations pour les nouveaux locataires portant sur un jardinage écologique et un agissement respectueux de la nature. On propose aussi des cours pour des conseillers en jardinage afin que les locataires aient un interlocuteur proche de leur site qui puisse les renseigner.

Il existe encore de nombreux projets novateurs à contenu social. En font partie l'aménagement de parcelles pour des personnes handicapées, la création de jardins pédagogiques afin que la jeunesse ait de plus en plus une meilleure approche de la nature, la création de parcelles pour les habitants de lotissements à grande densité.

# Diplôme pour un jardinage écologique dans les associations

## Association Zonnehoeek : description

AVVN Chris ZIJDEVELD Président

La fédération nationale néerlandaise des jardins familiaux (AVVN) s'honore de présenter la candidature de son association « Zonnehoeek » à Amsterdam pour obtenir le diplôme pour un jardinage écologique. La fédération nationale est d'avis que l'association « Zonnehoeek » remplit les critères énoncés dans le règlement pour obtenir ce diplôme :

### Les critères :

4.1 Il y a environ une quinzaine d'années que la fédération nationale néerlandaise des jardins familiaux a développé ensemble avec plusieurs associations de conservation de la nature une marque nationale de qualité pour les associations qui remplissent des critères strictes en matière de jardinage écologique. Les associations

qui remplissent ces critères peuvent obtenir une marque de qualité avec une, deux, trois ou quatre étoiles (la meilleure note). «Zonnehoeek » remplit ces critères stricts de la fédération nationale et a atteint la note maximale de quatre étoiles. «Zonnehoeek » a signé un contrat avec la fédération nationale par lequel l'association s'engage à respecter les règles strictes de l'AVVN.

Le jardinage pratiqué dans l'association « Zonnehoeek » correspond également aux pratiques décrites dans la brochure de l'Office International: « Un jardinage respectueux de la nature ».

L'association « Zonnehoeek » a été fondée en 1953 et regroupe 70 jardins. L'ensemble de jardins familiaux se trouve dans le district Spaarndammerbuurt à Amsterdam datant du 19<sup>me</sup> siècle. Déjà dans les années 70 et 80 l'association s'est engagée dans la pratique d'un jardinage écologique. Les pesticides ont été bannis du magasin de l'ensemble et les membres étaient invités à ne plus utiliser de pesticides sur leurs parcelles. De plus en plus de jardiniers cultivent leurs parcelles d'une façon écologique.

En 1999 l'association « Zonnehoeek » a obtenu la marque de qualité avec deux étoiles. Ensuite elle a continuellement progressé et a reçu en 2002 la marque de qualité avec trois étoiles et en 2005 pour la première fois les quatre étoiles, le niveau le plus élevé. En 2009 les quatre étoiles ont été prorogées avec la mention que le jardinage écologique s'était encore amé-





lioré en qualité et en quantité.

4.2. Il faut tout spécialement souligner que dans cet ensemble « Zonnehoek » tout l'ensemble est cultivé et soigné d'une façon écologique et non seulement certaines parties de cet ensemble.

- « Zonnehoek » entretient son bosquet d'une façon écologique: La surface n'est pas couverte de copeaux de bois mais d'une variété de bulbes de fleurs partiellement indigènes, partiellement provenant de jardins botaniques.
- Les buissons et les haies sont élagués d'une façon extensive de façon à procurer plus de possibilités de nidification et plus de baies et de fleurs pour les insectes et les papillons etc.

- Tonte extensive et en phase. L'herbe n'est pas fauchée à tous les endroits tous les quinze jours. Différentes parcelles d'herbe sont seulement fauchées après la floraison des fleurs de printemps.
- Une roserai, des saules et des plantes indigènes du littoral ont été plantées.
- Un jardin spécial pour papillons a été aménagé dans un des coins de l'ensemble de jardins tout près d'anciennes variétés d'arbres fruitiers plantés récemment.
- Une des jardinières est devenue si accro qu'elle a trouvé un nouveau hobby à savoir l'apiculture. Il y a maintenant deux ruches avec des colonies d'abeilles.
- Il y a aussi des martins-pêcheurs qui viennent ici pour se reproduire.
- On utilise tout spécialement des

matériaux naturels par exemple un belvédère a été construit en bois de saules et une aire de jeux a été aménagée avec des matériaux naturels.

- Récemment dans le voisinage un partenariat (Overbreack) a été lancé afin de protéger différents jardins (sites) entretenus écologiquement contre les plans de développement initiés par les autorités locales.
- « Zonnehoek » édite beaucoup d'informations écrites et personnelles, organise des cours, des conférences, des expositions et des ateliers de travail pour enfants.

Lors de la présentation de la marque de qualité nationale à l'association « Zonnehoek » le conseiller municipal de la ville d'Amsterdam a souligné la valeur ajoutée des jardins familiaux pour la ville, un beau projet vert accessible à tous les résidents et autres personnes vivants dans les environs et qui offre une possibilité d'excursion dans la nature à des écoles du voisinage.

Ceci sont seulement quelques exemples des activités réalisées par l'association « Zonnehoek » et de leur intégration dans le quartier.

4.3. Environ 90 % des jardiniers appliquent effectivement les critères fixés sub 4.1.

Projet pour un jardinage respectueux de la nature et de l'environnement

## Association des jardins familiaux de Falan à Falun (S)

Cet ensemble de jardins familiaux est très bien situé sur une pente sud d'une petite colline avec vue sur un petit lac. L'association comprend 141 parcelles de jardins dont 128 sont équipées d'une maisonnette et 13 parcelles sont constituées uniquement par un jardin. Les membres de l'association sont très actifs et organisent beaucoup d'activités par exemple des séminaires, des célébrations etc. Depuis de nombreuses années il y a un groupe de membres qui s'engagent tout particulièrement en matière de protection de l'environnement. Ils ont reçu leur premier diplôme de la fédération suédoise des jardins familiaux en 2008. L'année passée ils ont reçu le diplôme de bronze attestant qu'ils sont passés au niveau deux en matière de protection de l'environnement.

Toute l'association applique les règles du jardinage organique. Les membres ont leur récipient personnel pour le composte mais ils ont un endroit commun pour faire le compostage.

Ils prennent soin des oiseaux et aménagent des aides pour la nidification. Il y a des ruches pour favoriser la pollinisation. Il existe une prairie pour aider à sauvegarder la biodiversité.

L'association édite une feuille d'information pour leurs membres. Elle paraît une fois par mois pendant la saison jardinière. Le groupe s'occupe des questions environnementales y donne régulièrement des informations sur des sujets d'actualité.

L'association des jardins familiaux Falan mérite vraiment le diplôme international.

Le comité exécutif de la fédération suédoise des jardins familiaux recommande vivement l'association de jardins familiaux Falan pour le diplôme concernant un jardinage respectueux de la nature et de l'environnement.

Lars OSCARSON  
Solveig SIDBLAD

# France: Réseau développement durable de ville : Entre Kazan et Ris-Orangis, le regard d'un jardinier

## (2ième partie)

**Gil Melin,**

Président des jardins familiaux Ris-Orangis, Administrateur de la FNJFC et Directeur du Centre de formation des adultes de la Bergerie Nationale de Rambouillet

Dans l'ensemble, ces jardins sont à priori loin du fonctionnement des nôtres de par leur histoire, leur taille, leur règlement évolutif et leur fonction nouvelle de résidence secondaire voire principale. N'assistons-nous pas là à une ruralisation post moderne, pionnière dans le raccourcissement des circuits de production et de distribution des produits maraîchers ?

Les parcelles russes de Kazan sont dans l'ensemble presque 10 fois plus grandes que les parcelles moyennes de la région parisienne qui sont proposées maintenant. Elles peuvent donc permettre l'élaboration de maisonnettes qui n'ont rien à voir avec les modestes abris, voire les coffres à outils français. Ces constructions sont devenues de véritables résidences secondaires et pour certaines des résidences principales avec abri de jardin, sauna voire garage pour la voiture.



Les pratiques de ce que nous avons pu voir montre une gestion écologique du jardin avec peu d'intrants visibles,

pas de guerre farouche aux adventices ni aux nuisibles, par contre une utilisation des purins de toutes sortes et une juxtaposition de légumes intéressantes. Des jardiniers produisent encore leurs semences, expérimentent et réussissent des acclimatations de plantes variées malgré un vrai climat continental. Seul le paillage semble manquer dans un climat qui en nécessiterait sûrement. Cependant le travail du sol reste, pour certains jardiniers, superficiel, sans bêchage profond. Le compostage et l'apport d'engrais organique semblent être des pratiques courantes.



Je reste très surpris de l'ampleur de la partie jardin d'ornement avec une diversité de végétaux dignes d'un jardin anglais, avec mixed border, rocaille gentiment appelée « alpinum ». D'ailleurs je vais employer à l'avenir le terme de jardin russe, pour illustrer ce mélange cosmopolite. Une surprise également qu'il faudrait confirmer, c'est bien l'importance du rôle des femmes et dans la gestion et dans le jardinage.



Les règles de l'époque soviétique qui imposaient la plantation d'arbres fruitiers, pommiers, pruniers et cerisiers principalement, ainsi que des haies de petits fruits, génèrent donc un paysage de jardins fortement arboré, presque foisonnant par la densité de végétation. Cette impression de vie tranche avec la faible présence d'oiseaux vus ou entendus au cours de nos visites.

### La deuxième vie des objets

Le jardinier a souvent une âme de récupérateur qui permet aux objets usagés ou obsolètes de pouvoir vivre une seconde vie fonctionnelle ou décorative. Ce phénomène est observable des deux côtés, recyclage de baignoire ou de tonneaux en récupérateur d'eau, utilisation de pneus à des fins décoratives ou pour maintenir les sols, cadre de lits transformé en porte...



Ce phénomène qui pourrait avoir pour moteur un souci économique a, je pense, également un fondement culturel et sûrement aussi une spécificité psychologique. Quoi qu'il en soit, il intervient sur la gestion des déchets et des encombrants que nos sociétés ont à gérer. Dans le cas présent de notre regard croisé, il y a sur les parcelles russes des tolérances bien plus grandes que sur les parcelles françaises où les responsables ont le devoir d'intervenir pour assurer une cohérence paysagère et éviter de retomber dans les « dérives » qui ont

eu lieu au cours des trente glorieuses, avec l'émergence d'abris faits de bric et de broc. Sur la gestion des déchets et des encombrants, il serait nécessaire d'approfondir la comparaison, ainsi que sur la gestion des effluents domestiques dont nous n'avons absolument pas parlé.

### Modalité d'attribution des parcelles et gouvernance

Actuellement dans la grande région parisienne, la forte pression de la demande de jardin influence directement sur la gouvernance et l'attribution des parcelles. En effet il est intolérable de laisser une parcelle en friche ou à moitié cultivée et les dirigeants exercent donc une forte pression sur les jardiniers négligents, se sentant portés et soutenus dans leurs décisions par les acteurs des listes d'attente. Cette pression se fait aussi sentir en amont sur les responsables territoriaux qui prennent de plus en plus la décision de création de jardins en réaffectant la destination des sols vers une vocation « horticole ».

### Modalité d'attribution

Même si celle-ci est encore dans certains groupes de jardin un brin obscure en fonctionnant par cooptation, avec un système relationnel où il y a beaucoup à redire, de plus en plus l'implication des collectivités territoriales et l'émergence de nouveaux responsables non issus de la mouvance paternaliste, font que les critères actuels d'attribution sont connus de tous et fondés sur l'appartenance à la communauté urbaine quelle que soit la nationalité ou l'origine. Souvent les parcelles sont réservées à des

gens vivants en appartement avec parfois prise en compte du quotient familial. Dans certains jardins, la liste d'attente est affichée au vu et su de tous, elle est remise à jour au fur et à mesure des attributions nouvelles qui se font au cours de réunions de présentation des parcelles disponibles et de la prise en compte des documents légaux.

La gouvernance s'appuie globalement sur les statuts basés sur la loi de 1901, qui laissent la porte ouverte à des façons très différentes de gérer les règles, les relations et les finances. Cependant, on assiste actuellement, à un nécessaire recadrage avec l'acceptation de statuts et de règlements intérieurs types qui recadrent la gouvernance vers plus de démocratie et permettent aussi aux dirigeants de se prémunir contre les mauvais coucheurs et les attaques procéduraires.

Un des piliers de la loi française de 1901 est d'organiser le bénévolat, qui pour nos jardins reste vital. Il n'en demeure pas moins rigoureux dans le respect des principes d'égalité, de probité, et de citoyenneté. Ce véritable bénévolat ne peut se maintenir que par la responsabilisation totale sur les tâches confiées et sur la valorisation des acteurs auprès de leurs pairs et auprès des partenaires du projet. En aucune manière ils ne reçoivent de rétribution financière. Cet état de fait semble difficilement compréhensible par nos amis russes.

Ce rapport à l'action collective et à son organisation quotidienne me semble intéressant à creuser. Je pense que c'est dans ce domaine et sur la gestion des comptes que nous pourrions apporter quelques éclairages aux collègues russes s'ils jugent notre modèle acceptable et adaptable.

### Espace et locaux collectifs

A Kazan, les deux espaces collectifs que nous avons pu voir m'ont frappé par leur rusticité, bien qu'occupé à temps plein par des salariés du groupement. Ces salariés avaient une fonction administrative et de trésorerie

et étaient en contact avec l'ensemble des jardiniers. Ils manageaient, je le suppose, les gardiens et l'électricien. Compte tenu de la taille des groupements qui s'apparentent à des villages regroupant au moins 400 familles pour l'un et 800 pour l'autre, on pourrait envisager des aménagements plus spacieux et plus fonctionnels. Mais cela doit satisfaire les besoins.

### Visite du jardin Botanique avec Irina HOUTCHINA

Ce lieu est à finalités multiples et tend vers un petit musée où quelques chercheurs en botanique viennent expérimenter. C'est un jardin botanique conservatoire, une vitrine des espèces végétales ainsi qu'un potager pédagogique. Il développe aussi une approche scientifique et naturaliste et une approche sensorielle via les sorties découverte pour les écoles. C'est une sorte de maison de la nature en ville.

### Visite de l'orphelinat

Gros choc émotif et affectif pour moi, mise en scène et instrumentalisation probable de notre venue. Ma réaction a-t-elle été la bonne dans et hors champs des caméras ? Limite d'un exercice qui pourrait être une ouverture pour les enfants via le mouvement des étudiants qu'il faudrait soutenir dans leurs recherches de finalités qui ont besoin d'être objectivées.



### Un regard vers l'avant

1. Après l'ensemble de ces temps forts, les suites possibles à l'échelle des jardins de Ris-Orangis sont de pouvoir conduire une délégation de jardiniers de l'association de l'Orme Pomponne à Kazan pour que ceux-ci prennent en compte la réalité tatare. Ces échanges culturels et techniques devraient déboucher sur un type de jumelage qui reste à inventer.

L'ensemble de ces regards sociologiques impacte les besoins d'analyse que l'on peut porter sur le fonctionnement d'un groupe de jardin ; je pense qu'il est important que les prémices de collectes réalisées par le PADES soient effectivement

poursuivies comme un diagnostic d'une situation donnée et que ce diagnostic puisse faire évoluer le système relationnel et de gouvernance au cœur des jardins.

2. La FNJCS s'est mobilisée pour recevoir la délégation venue en septembre. Je veillerai à ce que ce premier contact puisse être suivi afin d'établir des liens directs ainsi qu'avec la fédération internationale. Le vice président,

Vladimir DEINEKIN, de l'Union des jardins familiaux de Saint PETERSBOURG sera notre interlocuteur.

3. Jardin Botanique et pédagogique  
Peu de chose à apporter en technique, cependant un échange avec d'autres jardins botaniques et la prise de connaissance de leurs pratiques d'animation pourrait être enrichissant. Je pense en particulier au jardin botanique de Marnay sur Seine, mais aussi un rapprochement avec la SNHF pourrait être intéressant.

Côté animation, il faudrait aussi prendre contact avec la commission jardins du réseau Ecole et Nature, ou celle du GRAINE Ile-de-France pour favoriser les échanges de pratiques pédagogiques et méthodologiques. On pourrait voir aussi avec le GNIS pour un envoi de poster destinés aux classes qui se lancent dans le jardinage.

4. Etudiants de l'Université  
Ils auraient besoin de voir un peu des groupes d'actions en France pour leur faire gagner du temps sur les concepts d'éducation à l'environnement. Le fait que Constantin parle bien le français est un atout qui pourrait être exploité avec le dynamisme Katerina et la présence en France d'ALINA dans la région Lilloise, riche en acteurs de l'éducation à l'environnement.



# Belgique: Plan stratégique 2011-2015 en Flandres (2ième partie)

Noël Ghesquiere,  
secrétaire de la ligue flamande des jardins populaires

Nous avons formulé les défis politiques suivants pour la prochaine période du 2011 à 2015.

## 1. Concernant la direction

- Il est nécessaire que le conseil d'administration travaille dorénavant d'une manière plus préparatoire, plus planifiée et plus stratégique.
- Nous choisirons des directions locales, composées diversement (personnes âgées, jeunes, femmes, immigrants, autochtones et qui doivent être mieux formées.

## 2. Organisation

- Afin de mieux communiquer avec nos jardiniers et nos membres potentiels dans les domaines de notre expertise, nous optons pour un site internet plus interactif et pour une plus rapide communication des informations.
- Nous investissons dans une politique solide concernant les bénévoles.
- Nous faisons une enquête solide de nos clients (membres), créons un service dynamique pour nos

membres et entreprendrons une action pour obtenir plus d'espaces pour des jardins populaires en Flandre.

## 3. Communication

- Nous travaillons pour obtenir une réglementation très favorable pour les parcs de jardins populaires.
- Implémentation d'une stratégie actuelle de communication et de marketing.
- Approche planifiée et programmation des activités pour la prochaine



période de gestion. Les activités sont plus structurées et alignées sur les 4 fonctions réglementaires d'une association.

Ces défis sont convertis en options et développés ensuite en 7 objectifs stratégiques.

- objectif stratégique n°1 : le conseil d'administration de la "Vlaamse Volkstuin" travaille stratégiquement. A la suite de la reconnaissance comme association socioculturelle, ceci sera encore abordé plus concrètement.
- objectif stratégique n°2: En 2015 15% de nos sections locales seront composées plus diversement (plus de jeunes, femmes et - si possible-immigrants/ autochtones)
- objectif stratégique n°3 : En 2015 20% de nos sections locales répondront aux critères de qualité de bonne gouvernance.
- objectif stratégique n° 4 : Dès 2013 le nouveau site internet sera dis-

ponible comme moyen de communication mais aussi comme centre d'information et d'expertise.

- objectif stratégique n°5 : En 2015 le nombre des sections locales aura augmenté de 5 %
- objectif stratégique n° 6: En 2015 la "Vlaamse Volkstuin" aura élaboré une campagne intégrale qui démontre la nécessité des parcs de jardins populaires.
- objectif stratégique n°7: En 2015 l'asbl aura entièrement implémenté le plan de communication et de marketing.

Ces différents objectifs stratégiques sont concrétisés dans des objectifs opérationnels et chaque objectif opérationnel est développé davantage dans des actions concrètes.

Pour chaque action il y a un titulaire, une feuille de route (calendrier) et on a aussi indiqué quels moyens doivent être prévus ou sont nécessaires pour cette action.

Ceci doit nous permettre de mesurer annuellement dans quelle mesure les actions prévues ont été effectuées et de les comparer avec le schéma proposé. Un ajustement des moyens peut éventuellement paraître souhaitable.

Conclusion: Notre association a passé beaucoup de temps et de moyens pour rédiger un plan de travail ambitieux pour les 5 prochaines années. Lors de la réalisation de ce plan fin 2015 nous disposeront d'un appareil administratif moderne. Pour la réalisation de ce plan la collaboration de nos 2000 membres dirigeants dans les sections locales, provinciales et régionales est absolument nécessaire. Ces 2000 membres définiront dans quelle mesure ce plan réussira.

Nos 25.000 familles ont le droit d'avoir une organisation, qui fait ce qu'elle a promis dans sa mission.

# Danemark: Est-ce que quelque chose a changé depuis 2000 ?

Mogens Ginnerup-Nielsen

Secrétaire général de la Fédération Danoise des jardins familiaux



La fin de l'année est généralement l'époque où l'on évalue ce qui a été fait et ce qui aurait dû être fait au cours de l'année qui touche à sa fin.

Or, aussi bien le mouvement national que le mouvement international des jardins familiaux a une longue histoire. Voilà pourquoi une décennie environ est la période la plus appropriée pour faire une brève évaluation des développements ayant eu lieu dans le mouvement international des jardins familiaux. J'ai choisi comme point de référence pour mon évaluation les résolutions adoptées lors des congrès organisés par notre organisation internationale au courant de cette période.

Le Congrès de Lausanne en Suisse en 2000 a relevé un nombre de valeurs et de buts importants dans le domaine social qui devraient être réalisés par notre mouvement.

On peut énumérer en particulier : une plus grande visibilité du jardin familial en tant que moyen de sensibilisation des jeunes et des personnes âgées à la nature, le potentiel des jardins familiaux en ce qui concerne l'intégration de familles monoparentales, de citoyens étrangers et de personnes handicapées, ainsi que la valeur du jardin familial en tant que possibilité d'activités pour les personnes âgées et les personnes involontairement sans emploi.

Le Congrès international à Lyon en 2005 a mis l'accent sur la protection et le développement de la faune et de la flore par des pratiques de jardinage durables en matière d'environnement ainsi qu'une contribution des jardins familiaux à la réhabilitation de l'environnement urbain.

Vous pouvez dire que les congrès de Lausanne et de Lyon ont défini les contributions souhaitables des jardins familiaux à la société en tant que telle où à des groupes de personnes de cette société, qui n'ont pas été considérés jusqu'à cette date, comme bénéficiant des activités du jardinage familial.

A cause des développements, non seulement en Pologne, mais également dans un certain nombre d'autres pays le Congrès international à Cracovie en 2008 s'est concentré sur la question plus fondamentale de la protection et de la survie des jardins familiaux dans notre société, les protégeant face aux menaces de fermetures suite à des projets de développement urbain.

Le Congrès de Copenhague de 2011 finalement – sur base des priorités déjà fixées – a essayé de définir l'équipement et le rôle des jardins familiaux de l'avenir et l'identité du jardinier associé de demain. Le Congrès a en plus thématiqué la nécessité absolue d'ouvrir davantage nos jardins à la société vivant autour de ces ensembles.

L'image du jardinier associé de l'avenir qui en a résulté a révélé un nombre de défis que nous devons assumer comme par exemple comment éduquer et motiver les jeunes pour participer à la vie associative dans les ensembles de jardins familiaux et – plus généralement – comment adapter les communautés jardinières pour prendre en compte les besoins de ses membres à l'avenir. Le travail pour élaborer l'image du jardinier associé de l'avenir nous a révélé tout particulièrement les relations étroites entre les tendances sociologiques générales de la société et les développements prévisibles en ce qui concerne la vie sociale dans nos ensembles de jardins familiaux.

Alors qu'est-ce que nous avons réalisé au cours de la dernière décennie ?

Notre mouvement est très diversifié non seulement en ce qui concerne son contexte juridique mais également en ce qui concerne son histoire, ses traditions, sa relative importance etc. La réponse à cette question diffère en conséquence suivant à qui vous demandez et où vous posez la question. Également une réponse précise demandera des investigations profondes dans tous les États représentés dans l'Office International. Néanmoins j'essayerai de trouver une réponse, même si c'est une réponse en

termes généraux.

Le Congrès de Lausanne a souligné la question de l'intégration. Il n'y a aucun doute que l'allocation d'un jardin familial est aujourd'hui considérée comme un moyen d'intégrer des personnes qui n'ont pas été capables d'établir des liens sociaux et professionnels suffisants avec la société qui les entoure. Nous avons vu des exemples impressionnants de communauté de jardins familiaux ayant lancé de telles activités sociales, mais il est également incontestable que la plupart des communautés de jardins familiaux hésitent toujours à ouvrir leurs portes à des personnes qui diffèrent beaucoup de la norme, que ce soit par leur origine sociale ou ethnique.

Dans les fédérations nordiques nous avons récemment décidé de lancer un projet de recherche pour déterminer la valeur potentielle des jardins familiaux dans le domaine de l'intégration des immigrants. Nous espérons que le résultat de ce projet de recherche pourra inspirer un plus grand nombre de nos associations de jardins familiaux à participer à de tels efforts.

Le rôle du jardin familial pour sensibiliser les jeunes générations à la nature est maintenant généralement reconnu. La défense d'utiliser des pesticides et l'utilisation exclusive de fertilisants organiques, règles appliquées maintenant par beaucoup de nos associations, sont en même temps un pas important pour la protection de notre environnement naturel. La création de prix pour un jardinage écologique par de nombreuses fédérations et par l'Office International est un pas important dans la même direction. Mais il reste un long chemin à parcourir avant que toutes les fédérations et toutes les associations soient montées à bord du train allant dans cette direction. Ma conclusion devra être en conséquence que les buts fixés par le congrès de Lyon n'ont été que partiellement réalisés, même si nous nous orientons dans la bonne direction.

La protection du jardin familial face aux projets de développement urbain

est un problème récurrent pour notre mouvement. L'Office International a exprimé à de multiples occasions sa solidarité avec les fédérations nationales pour la survie de jardins familiaux menacés par des projets urbains. Cette démarche peut avoir eu dans certains cas quelques effets, mais l'image générale reste que les jardins familiaux ont peu ou aucun poids face aux projets de développement urbain.

D'un côté nous avons pu constater dans un certain nombre de fédérations affiliées, des exemples très réussis d'intégration des jardins familiaux dans des parcs publics ou dans des zones commerciales. Ceci est sans doute une manière d'améliorer la protection des ensembles de jardins familiaux en question. D'un autre côté il faut noter que dans mon propre pays nous avons le privilège d'avoir une législation nationale qui garantit une protection presque absolue des jardins familiaux contre la fermeture pour des projets d'urbanisation ou autres.

L'image générale néanmoins est triste et apparemment aucun changement n'est en vue. Le seul moyen pour réagir à cette situation semble être de continuer à développer les jardins familiaux de manière à contribuer aux défis environnementaux et sociaux de nos sociétés. En conséquence, ma conclusion sur ce point doit malheureusement être qu'en général nous n'avons pas très bien réussi à protéger nos jardins familiaux.

Le Congrès de Copenhague en 2011 a fixé un certain nombre de priorités pour notre travail futur. Nous devons travailler sur ces priorités, ainsi que sur un certain nombre d'autres, pendant les années à venir!

Mais je crois que je peux conclure mon analyse général en disant que beaucoup plus que ce que l'on imagine a été réalisé dans le mouvement des jardins familiaux depuis 2000.....

# Allemagne: La responsabilité sociale du mouvement des jardins familiaux (1ère partie)

Dr. Norbert Franke

Président du Bundesverband Deutscher Gartenfreunde e.V.

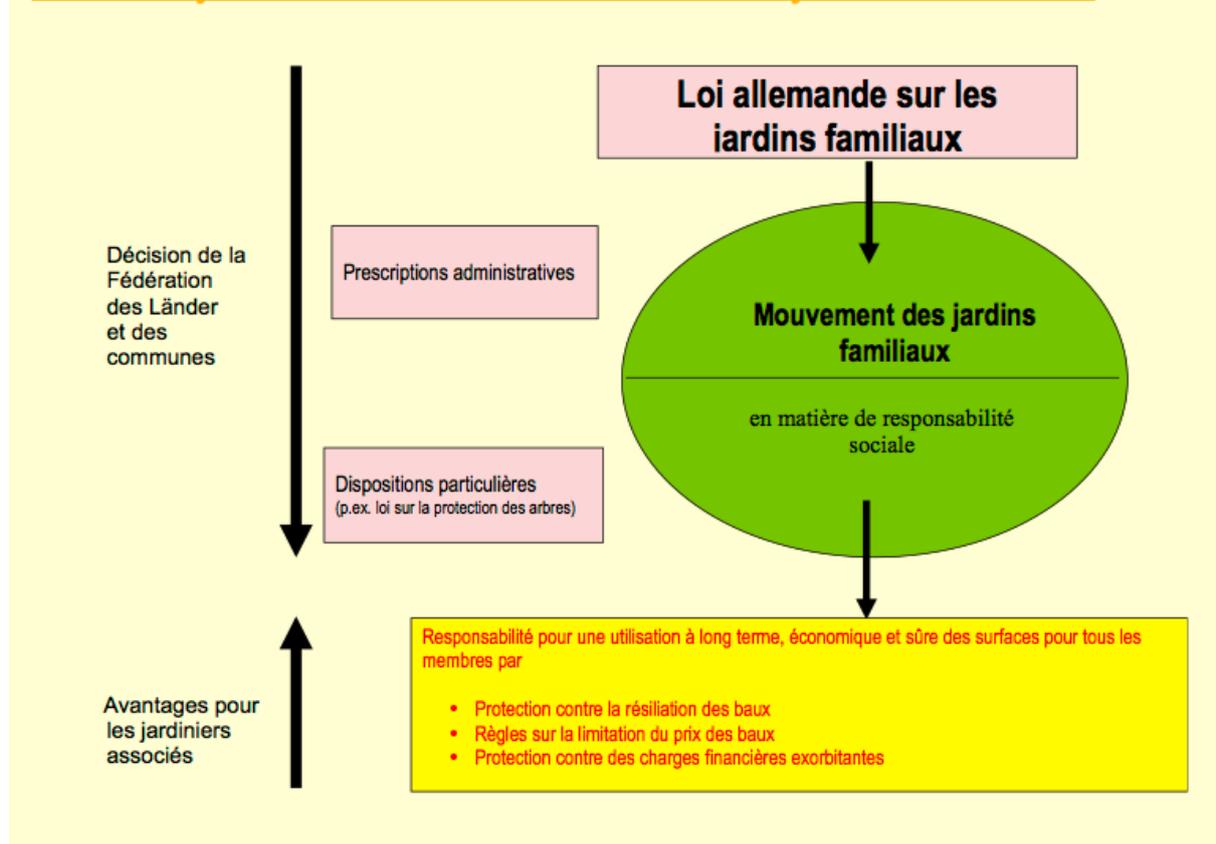
Le mouvement des jardins familiaux a rempli au cours de son histoire des rôles importants au niveau social et communautaire. Des rôles qui deviennent d'autant plus significatifs en raison des coupes croissantes dans le réseau social et d'un manque de sécurité juridique dans de nombreux domaines de la vie. Cette situation permet de dégager un rôle important pour le mouvement des jardins

familiaux dans les solutions à apporter aux tâches sociales, un rôle qui ne se reflète pas seulement dans le réseau social des fédérations et des associations mais également et de manière accrue vers l'extérieur donc dans la société. En partant de cette situation, il apparaît clairement que le mouvement des jardins familiaux a désormais aussi et surtout une responsabilité sociale qui ne se limite pas

aux associations des jardins familiaux mais influence de larges parties de la société et de la population.

On sous-entend encore très souvent que les jardiniers associés reçoivent un traitement préférentiel au niveau administratif et/ou financier par la société. Il convient d'y rétorquer que les pères de la loi sur les jardins familiaux en Allemagne ne visaient pas à

## But et objectif de la loi allemande sur les jardins familiaux



donner des droits particuliers aux jardiniers associés. Ils savaient dès le début qu'une grande responsabilité sociale incombait au mouvement des jardiniers associés et qu'il convenait de le protéger et de le promouvoir en conséquence. La protection contre la résiliation des baux et la limitation des loyers ne sont pas l'objectif primordial de la loi sur les jardins familiaux allemand mais uniquement des outils pour l'implémentation à long terme des fonctions du mouvement des jardins familiaux - et ceci surtout avec le but de pouvoir assumer sa responsabilité sociale (voir graphique 1).

Limiter le mouvement des jardins familiaux uniquement à la pensée du Dr. Daniel Gottlieb Moritz Schreber, qui lui a donné son nom, à l'installation de jardins pour les pauvres ou à la mise à disposition de parcelles pour les familles nombreuses ne correspondrait plus que très partiellement à sa signification actuelle.

Les ensembles de jardins familiaux – et ceci couvre toutes les associations – ont aujourd'hui une influence nettement plus importante sur les tendances et les évolutions sociales que par le passé. En plus des fonctions classiques fréquemment citées – aux-

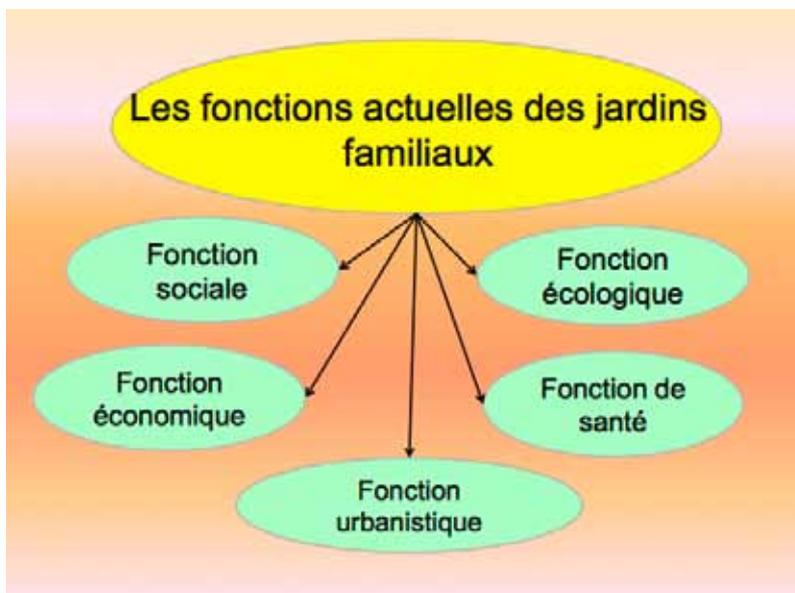
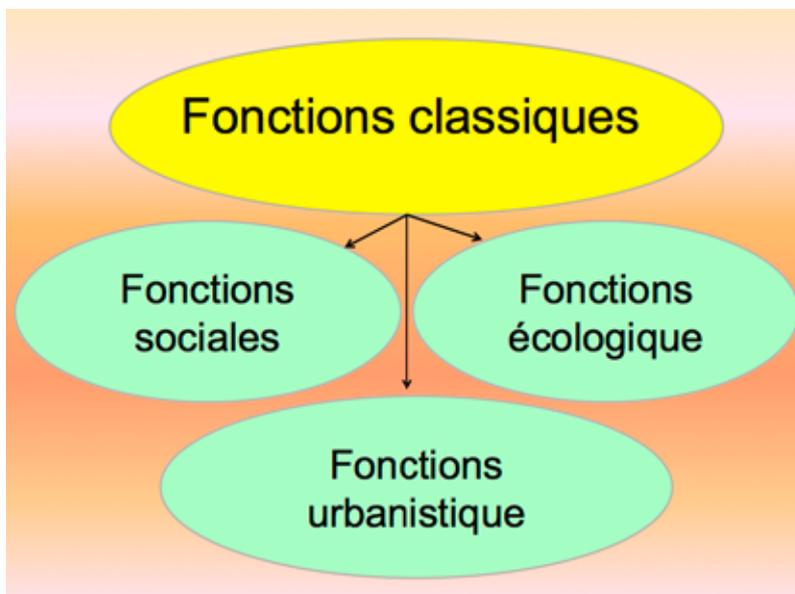
quelles peuvent s'ajouter une fonction écologique et de santé – le mouvement des jardins familiaux remplit d'autres rôles sociaux qui de manière générale vont au-delà de la vision souvent étroite de ce mouvement („Laubenpieper“) (voir graphiques 2 et 3).

Il convient de signaler que les ensembles des jardins familiaux ne sont pas de petits « biotopes » pour des personnes en marge de la société, mais des « oasis vertes » pour toutes les couches de la population et tous les milieux sociaux: Dans ces jardins familiaux des ouvriers et des employés, des juges, des médecins, des députés s'adonnent ensemble au jardinage dans une atmosphère paisible de voisinage. Le statut et l'origine sociale importent bien moins que l'utilisation faite de la parcelle de jardin, l'intégration des jardiniers dans la vie de l'association et leurs actions dans le sens du mouvement des jardins familiaux.

En vue d'une classification juridique, le mouvement des jardins familiaux est déterminé entièrement par la loi sur les jardins familiaux. S'y ajoutent de nombreux règlements administratifs et dispositions légales qui ne visent pas toujours directement les jardins familiaux mais qui concernent notamment par exemple la réglementation des baux des parcelles.

En principe, le mouvement des jardins familiaux devrait réaliser les fonctions et tâches qui lui sont attribuées sur base de ses propres besoins et ceci tant pour ses membres que pour la société. Il convient de souligner sa fonction économique car les jardins familiaux ne sont pas une « entreprise à subside » pour les communes mais contribuent de manière concrète aux budgets communaux grâce aux loyers et taxes diverses payés. Par ailleurs, leur rôle au niveau de la santé n'est pas négligeable.

é suivre





## Autriche : Le nouveau bâtiment administratif des jardiniers associés autrichien

Sylvia WOHATSCHEK

Après un temps de construction de seulement 15 mois, la fédération centrale des jardiniers associés autrichiens ainsi que la fédération centrale des jardiniers associés S.à.r.l., la fédération centrale des jardiniers associés – société pour le développement de projets S.à.r.l. ainsi que la fédération du Land de Vienne ont déménagé pour occuper leur nouveau siège à Vienne 1020, Simon-Wiesenthal-Gasse 2.

Le projet de construction a été réalisé et financé par la fédération centrale

des jardiniers associés S.à.r.l. La fédération centrale autrichienne des jardiniers associés et la fédération du Land de Vienne ont pris en location leurs locaux dans ce nouveau bâtiment. En même temps que l'occupation du nouveau bâtiment administratif, la société publicitaire MediaZ de la fédération centrale des jardiniers associés S.à.r.l. a été transférée de son siège dans la Himbergerstraße vers le deuxième arrondissement.

Lors de la prise des offres, le coût de construction a été estimé à 2.984.354 €.

Grâce à des améliorations avisées et des économies, les coûts réels ont pu être réduits de 16,2 %. Ainsi le coût du nouveau siège administratif de la fédération centrale s'élève après décompte final à 2.572.387 €.

Le nouveau siège administratif a une superficie totale de 1.200 m<sup>2</sup> répartis sur un rez-de-chaussée et un premier sous-sol.

La salle de réception claire et accueillante offre à nos membres suffisamment de place et de confort



pour attendre le traitement de leurs demandes.

De même les bureaux sont aménagés de façon à permettre un travail agréable et positif pour les employé(e)s.

Le déménagement a eu lieu du 26 septembre au 2 octobre 2011. Grâce à la coopération efficace tant des fonctionnaires que des employés le travail de la fédération a pu reprendre

le 3 octobre au nouveau lieu de travail après une fermeture d'une semaine seulement.

Un des nombreux points forts du nouveau siège est sa salle de conférences se trouvant au premier sous-sol.

Elle offre des places pour 35 personnes. Equipée de toutes les techniques nécessaires nous pourrions y organiser à l'avenir les formations des

fonctionnaires, des conseillers techniques et des taxateurs. Ces cours de formation sont offerts par la fédération centrale dans le cadre de son académie pour les jardiniers associés.

En résumé on peut constater que dans le nouveau bâtiment de la fédération les services à rendre aux membres ont été améliorés et qu'il existe un bon climat de travail pour tous nos collaborateurs/trices.



# A Réunions Nationales

## a) Allemagne

Séminaires	Sujet
Société et questions sociales:	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Projets choisis du mouvement des jardins familiaux</li> </ul>
Questions pratiques de jardinage:	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Un jardin proche de la nature et ses avantages</li> <li>• Pratique pour la protection de la nature et de l'environnement</li> </ul>
Questions juridiques:	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le comité exécutif d'une association: responsabilité interne et externe</li> <li>• Jurisprudence concernant les jardins familiaux: Jugements concernant des points particuliers</li> </ul>
Environnement:	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les abeilles</li> </ul>
Relations publiques:	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les nouveaux médias et les droits d'auteur, des moyens importants en matière de relations publiques</li> </ul>

### Evenements

20.-29.01.2012 Internationale Grüne Woche (semaine verte internationale) participation de la fédération nationale et des fédérations de Berlin et de Hessen

10.06.2012 Berlin Journée du Jardin: Sujet: Des petits paradis

## b) Pays-Bas

Réunions de formation

Cours: Crées ton propre jardin naturel

Groupe de travail: Compostage

Groupe de travail pour jeunes: Fais ton propre nichoir

Groupe de travail: Greffe d'un arbre fruitier

Groupe de travail pour jeunes: les abeilles

Symposium: Comment gérer une association?

Symposium: Estimation d'une maison de jardin, d'un abri, d'un jardin

Symposium: Vert et Handicap

## c) Suisse

23.8.-25.8.2012 Session d'étude à Zurich (Réunion internationale)

## B Documentation

### a) Allemagne

#### Publications 2011

Tip de la semaine pour le jardinage par dpa

Tip du mois pour le jardinage sur Internet

Bulletin d'information mensuel

Revue «Der Fachberater» 1-4/2011

Grüne Schriftenreihen no. 213 bis 218 en forme d'une CD

Brochure: Pour un avenir meilleur- projets dans les jardins familiaux

Rapport d'activité de la fédération allemande de 2007 - 2010

Rapport financier de la fédération allemande de 2007 - 2010

Revue de presse 2010

### b) Luxembourg

#### Publications 2011

Revue: Jardin et Foyer 9 x par an

Livre de poche 2012

### c) Suisse

#### Publications

2me édition de la brochure: Les jardins familiaux cultivées d'une façon respectueuse de la nature

Feuille d'information concernant les abeilles sauvages et les abeilles au jardin



# Contenu Trait d'Union 49

- 30 **Conseil de l'Europe: Paysage et coopération transfrontalière**
  - L'expérience des ateliers français transfrontaliers pour l'identification et la qualification des paysages
  
- 32 **Conseil de l'Europe: Paysage et coopération transfrontalière**
  - La coopération transfrontalière et les paysages : expériences wallonnes



# L'expérience des ateliers français transfrontaliers pour l'identification et la qualification des paysages

Jean-François Seguin,

Président de la Conférence du Conseil de l'Europe sur la Convention européenne du paysage, Chef de bureau des paysages, Ministère de l'écologie et du développement durable et de la mer, France

On entend souvent dire de la Convention européenne du paysage qu'elle est un instrument innovant. Ce qualificatif louangeur reflète-t-il la réalité ou n'est-il que le résultat d'une incantation liée à une tradition en cours dans les réunions internationales ?

A mes yeux, et cela n'étonnera personne, la Convention européenne du paysage est réellement innovante. Elle a en effet généré de véritables et significatifs progrès dans la politique du paysage mise en œuvre en

France, et sans doute dans beaucoup d'autres pays. Ces progrès ont été rendus possibles parce que cette Convention a déstabilisé plusieurs de nos habitudes, voire quelques-unes de nos certitudes. Elle a en effet déplacé plusieurs centres de gravité de la conception que nous avons du paysage. Les innovations que porte la Convention ne sont en réalité pas originales et les concepts qui les portent avaient déjà été formulés par certains scientifiques, géographes et sociologues notamment. Mais ces concepts

n'avaient pas, ou si peu, encore diffusé dans les textes juridiques. Ces apports de la recherche à un texte de caractère juridique sont dus en particulier à l'engagement d'Yves Luginbühl, qui fut l'un des deux rédacteurs de la version non juridique de la convention. Cette complicité entre chercheurs et administratifs reste aujourd'hui un événement trop rare et l'un des défis encore à relever.

La Convention européenne du paysage prévoit que « les travaux d'iden-

tification et de qualification (des paysages) seront guidés par des échanges d'expériences et de méthodologies, organisés entre les Parties à l'échelle européenne en application de l'article 8 », lequel énonce que « les Parties s'engagent à coopérer pour renforcer l'efficacité des mesures prises conformément aux articles de la présente Convention, et en particulier (.....) à offrir une assistance technique et scientifique mutuelle par la collecte et l'échange d'expériences et de travaux de recherche en matière de paysage ».

Pour mettre concrètement en œuvre ces dispositions et, dans le même temps, préparer une nouvelle version de la Méthode pour des Atlas de paysages, utilisée en France depuis 1994, le ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement durable et de la Mer a pris, en 2005, l'initiative d'organiser une série d'ateliers transfrontaliers sur l'identification et la qualification des paysages :

- Atelier transfrontalier France-Wallonie,
- Atelier transfrontalier France-Espagne,
- Atelier transfrontalier France-Italie,
- Atelier transfrontalier France-Angleterre,
- Atelier transfrontalier France- Catalogne.

La méthode française des Atlas de paysages s'enrichit en permanence de ces échanges d'expériences et de méthodologies, en 2005 avec la Wallonie, en 2006 avec l'Espagne, en 2007 avec l'Italie, en 2008 avec l'Angleterre et en 2009 avec la Catalogne.....

L'idée de ces ateliers est tout à fait simple : « a priori, les paysages forment un continuum qui ne se dissout pas au passage des frontières. Les ateliers sont organisés sur des territoires qui, bien qu'étant séparés par

une frontière entre Etats, présentent des caractéristiques géographiques et paysagères communes. Ces proximités et similitudes permettent une bonne comparaison des méthodes employées et des résultats obtenus.

Le travail de l'atelier commence en fait bien avant : une documentation est rassemblée et mise à disposition des participants un mois avant. L'atelier lui-même commence sur le terrain, où chacun peut confronter sa lecture du paysage découvert à la présentation de sa description dans la méthode employée de part et d'autre de la frontière. Cet indispensable travail « les pieds sur terre » se poursuit en salle par une discussion et un échange de vues approfondis. L'atelier s'achève par la formulation collective des conclusions qui sont rédigées « en direct » par projection sur écran.

Pour abaisser les coûts, ces ateliers sont organisés sur la base du volontariat : chacun prend en charge ses propres frais de déplacement et de séjour et la Direction régionale de l'environnement concernée en France met les ressources locales au service de l'atelier. Le nombre des participants est volontairement limité à une trentaine pour que la participation active de chacun soit favorisée. Enfin, la plupart du temps, la traduction n'est pas assurée, chacun étant invité à parler dans sa langue afin de limiter les contresens introduits par l'usage d'une langue d'échange qui trahit le plus souvent les sens réels des mots du paysage. Des personnes bilingues sont toutefois invitées pour préciser, lorsque nécessaire, le sens de certains mots ou concepts employés. Ce point est fondamental car les termes liés au paysage en usage dans les différentes langues fourmillent de « faux amis ». Expérimenté par ces ateliers transfrontaliers, j'ai pris pour habitude de ne plus chercher la traduction « littérale » de tel ou tel mot mais, plus utilement, d'en saisir les équivalences

entre langues, entre cultures, entre vocabulaires scientifiques et techniques.

Chaque atelier examine un point spécifique des travaux d'identification et de qualification des paysages : avec les Wallons, le sommaire, c'est-à-dire l'ensemble des thèmes et sujets à étudier, avec les Espagnols, la question des unités, structures et éléments de paysage, avec les Italiens, la prise en compte des perceptions locales, avec les Anglais, les dynamiques et avec les Catalans, les usages des Atlas de paysages. Sont aussi toujours invités quelques experts ou praticiens d'autres pays européens ou de disciplines cousines (comme l'écologie du paysage) afin que les conclusions soient plus et mieux réfléchies. En matière de paysages, on ne fait jamais trop appel à l'intelligence collective.

Ce principe d'intelligence collective est à mes yeux l'un des apports les plus importants de la Convention européenne du paysage. Les ateliers transfrontaliers en sont représentatifs parce que non seulement plusieurs parties à la Convention y participent, mais aussi parce qu'ils réunissent des représentants des autorités publiques, Etats, régions, provinces et communes, des scientifiques, des praticiens et des ONG. Ceci montre qu'un dispositif léger, où chacun apporte sa contribution, est efficace et vient utilement compléter les Réunions des Ateliers organisés du Conseil de l'Europe pour la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage.

*Article publié dans la revue  
Futuropa 02/2010*



# La coopération transfrontalière et les paysages : expériences wallonnes

Gislaine Devillers, Ire attachée, Service public de Wallonie DG04

Mireille Deconinck, attachée, Service public de Wallonie

Territoire de taille modeste, la Région wallonne développe cependant 1231 km de frontières. La France, le Grand-Duché de Luxembourg, l'Allemagne, les Pays-Bas sans oublier la Région flamande, autre grande région institutionnelle de Belgique, bordent la Wallonie sans que de véritables barrières physiques n'en marquent les limites. Dans ce contexte, la coopé-

ration transfrontalière prend tout son sens. En effet, une large part de la population wallonne habite à proximité d'une frontière et les paysages ne connaissent pas les limites administratives.

La Convention européenne du paysage, en vigueur en Belgique depuis 2005 et que la Région wallonne a rati-

fiée dès 2001 prévoit une série de mesures particulières parmi lesquelles l'identification et la qualification des paysages, l'assistance mutuelle et l'échange d'informations et de s'intéresser aux paysages transfrontaliers.

Dans un subtil mélange de toutes ces mesures, la Région wallonne a engagé une série d'actions, certaines



abouties, d'autres toujours en cours.

#### L'Atelier transfrontalier France-Wallonie et les atlas des paysages

En France, depuis 1994, le ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement durable et de la Mer élabore des atlas de paysages. Depuis 2001, en Région wallonne, des travaux de même nature étaient envisagés. L'Atelier organisé à Monthermé en septembre 2005 avait pour objectif de susciter un échange d'expériences de cette démarche d'identification et de qualification des paysages et de poursuivre la réflexion sur l'amélioration opérationnelle de la méthode.

Un des résultats de cet échange fut l'élaboration d'une « grille de lecture des Atlas de paysages » permettant de mettre en évidence les éléments constitutifs d'un tel document.

Confortée par cet Atelier transfrontalier, la Région wallonne a alors décidé de se lancer dans la production d'atlas de paysages et en a confié la réalisation à la Conférence permanente du développement territorial (Cpdt) accompagnée d'un groupe de travail constitué d'experts en la matière.

Au départ du travail des « Territoires paysagers de Wallonie », l'échelle territoriale choisie est celle des en-

sembles paysagers. La Wallonie en compte treize.

Ces « Atlas des paysages de Wallonie » sont conçus comme des outils de connaissance, de sensibilisation et de gestion. Abondamment illustrés, ils se veulent accessibles à un large public, depuis le simple citoyen curieux ou amoureux de sa région jusqu'aux décideurs politiques, en passant par les acteurs associatifs.

Le premier tome de cette collection, qui à terme couvrira toute la Wallonie, a été publié début 2008 et concerne l'ensemble paysager de l'Entre-Vesdre-et-Meuse, territoire frontalier des Pays-Bas et de l'Allemagne. Il est consultable et téléchargeable sur le site de la CPDT.

La première partie de l'Atlas permet de comprendre la formation des paysages wallons et plus spécifiquement de ceux de l'Entre-Vesdre-et-Meuse. Elle fournit les principales clés de lecture des paysages actuels ainsi que des pressions auxquelles ils sont soumis. Dans la seconde partie, le lecteur pourra découvrir les éléments qui caractérisent les paysages plus locaux ainsi que les enjeux qui découlent de ces observations, enjeux qui s'expriment en termes de conservation, de gestion et d'aménagement des paysages.

#### Les projets Interreg

Les fonds structurels européens ont constitué pour certaines structures locales et acteurs de terrain une opportunité de développer un projet paysage en partenariat avec l'Administration.

Dans ce cadre, le parc naturel des Deux Ourthes associé à la Fondation Hëllef fir d'Natur du Grand-Duché de Luxembourg a réalisé un topo-guide de randonnée transfrontalière intitulé « La Traversée des pays et des âges ».

L'objectif de cette démarche est ambitieux et multiple ; il allie le développement touristique durable, la sensibili-

sation des populations à leur cadre de vie et la valorisation du patrimoine paysager de l'Ardenne.

Le guide décrit les panoramas exceptionnels qui émaillent, ça et là, la randonnée, mais aussi les paysages paraissant au premier coup d'œil peu spectaculaires mais qui recèlent, en vérité, les traces d'un passé souvent ignoré. Vestiges de constructions, structures agraires anciennes, toponymes.....Tous ces éléments qui méritent autant d'attention que les paysages dits « remarquables » et peuvent améliorer la lecture que l'on a d'un paysage, la compréhension de ses enjeux, la détermination des pressions auxquelles il est soumis et de ses évolutions probables.

Ces descriptions et analyses sont exposées au moyen d'une clé d'entrée originale et attrayante. En effet, qu'il s'agisse d'une voie romaine, d'axes cadastraux majeurs mis en place durant l'Antiquité ou d'une voie postale utilisée à l'aube des Temps Modernes, les chemins empruntés par la « Traversée des pays et des âges » ont tous une très longue histoire.

La randonnée, d'une longueur de 48 km, est balisée, tout comme des chemins permettant des circuits raccourcis.

Le topo-guide s'accompagne d'une cartographie, à l'échelle 1/25.000, reprenant le tracé des différents chemins. Il comporte aussi une série d'adresses utiles (hébergement, restauration.....)

Un autre projet financé par les fonds Interreg IV vient de débiter. Il s'agit de la mise en place d'un observatoire photographique transfrontalier des paysages.

Ce projet est né en 2007 de la volonté, du côté français du Parc naturel régional Scarpe-Escaut et du côté wallon, du Parc naturel des Plaines de l'Escaut, réunis en un Parc naturel transfrontalier du Hainaut, de s'engager en vue d'une meilleure connaissance de ses paysages et d'en suivre les transformations.

L'observatoire est destiné à illustrer le territoire et son devenir, sur la base d'une participation citoyenne soutenue ; il peut constituer un outil d'aide à la décision pour veiller à une harmonie entre les paysages actuels et à venir.

Il s'agit d'un projet qui allie approche technique et approche sensible. En effet, l'observatoire transfrontalier des paysages se veut :

- un outil de connaissance : connaître et rendre compte de la diversité des paysages grâce à la constitution d'un fond photographique ;
- un outil d'analyse : observer et évaluer les évolutions paysagères, rapides ou lentes ;
- et un outil de mobilisation : sensibiliser et impliquer les différents acteurs et les habitants à l'évolution des paysages locaux.

S'inspirant d'autres expériences menées en Wallonie et en France, voire dans d'autres pays, ce projet, aidé d'un Comité de pilotage lui aussi transfrontalier, est actuellement en phase de démarrage.

Il est donc trop tôt pour en livrer les enseignements ; ce sera pour plus tard.

D'autres expériences auraient pu être évoquées mais ces quelques exemples illustrent la manière dont la Région wallonne entend respecter les engagements qu'elle a pris en ratifiant la Convention européenne du paysage.

*Article publié dans la revue  
Futuroipa 02/2010*

<b>Allemagne</b>	Bundesverband Deutscher Gartenfreunde e.V.	Platanenallee 37 D - 14050 BERLIN	Tél. 0049/30-30 20 71-40/41 Fax.0049/30-30 20 71 39 émail: bdg@kleingarten-bund.de Internet: kleingarten-bund.de
<b>Autriche</b>	Zentralverband der Kleingärtner und Siedler Österreichs	Simon-Wiesenthal-Gasse 2 A- 1020 WIEN	Tél. 0043/1-587 07 85 Fax. 0043/1-587 07 85 30 émail: zvwien@kleingaertner.at Internet. www.kleingaertner.at
<b>Belgique</b>	National Verbond van Volkstuinen vzw/Ligue Nationale du Coin de Terre et du Foyer - Jardins Populaires	c/o Serge Dockier rue des Crénées 49 B-4210 Oteppe	Tél. 0032/498 373 907 émail: serge.dockier@yahoo.fr
<b>Danemark</b>	Kolonihaveforbundet for Danmark	Frederikssundsvej 304 A DK - 2700 BRONSHOJ	Tél. 0045/3 828 8750 Fax. 0045/3 828 8350 émail: info@kolonihave.dk Internet: www.kolonihave.dk
<b>Finlande</b>	Suomen Siirtolapuutarhaliitto ry	Pengerkatu 9 B 39 SF - 00530 HELSINKI	Tél. 00358/ 9-763 155 Fax. 00358/ 9-763 125 émail: sgarden@siirtolapuutarhaliitto.fi Internet:www.siirtolapuutarhaliitto.fi
<b>France</b>	Fédération Nationale des Jardins Familiaux et Collectifs	12, rue Félix Faure F - 75015 PARIS	Tél. 0033/ 1-45 40 40 45 Fax. 0033/ 1-45 40 78 90 émail: j.clement@jardins-familiaux.asso.fr
<b>Grande-Bretagne</b>	The National Society of Allotment and Leisure Gardeners Ltd.	O'Dell House/Hunters Road GB - CORBY Northants NN17 5JE	Tél. 0044/ 1536 266 576 Fax. 0044/1536 264 509 émail: natsoc@nsalg.org.uk Internet: www.nsalg.org.uk
<b>Luxembourg</b>	Ligue Luxembourgeoise du Coin de Terre et du Foyer	97, rue de Bonnevoie L - 1260 Luxembourg	Tél. 00 352/ 48 01 99 Fax. 00 352/40 97 98 émail: liguectf@pt.lu Internet: www.ctf.lu
<b>Norvège</b>	Norsk Kolonihageforbund	Torggata 10 N - 0181 OSLO	Tél. 0047/22-11 00 90 Fax. 0047/22-11 00 91 émail: forbundet@kolonihager.no
<b>Pays-Bas</b>	Algemeen Verbond van Volkstuinders Verenigingen in Nederland	Vogelvlinderweg 50 NL - 3544 NJ UTRECHT	Tél. 0031/ 30 670 1331 Fax. 0031/ 30 670 0525 émail: info.avvn.nl Internet: www.avvn.nl
<b>Pologne</b>	Polski Związek Działkowców	Ul. Bobrowiecka 1 PL - 00728 WARSZAWA	Tél. 0048/ 22- 101 34 44 Fax. 0048 /22- 101 34 60 émail: prezespzd@pzd.pl Internet: www.dzialkowiec.com.pl
<b>Suède</b>	Koloniträdgårdsförbundet	Asögatan 149 S - 116 32 STOCKHOLM	Tél. 0046/ 8 556 930 80 Fax. 0046/ 8-640 38 98 émail: kansli@koloni.org Internet: www.koloni.org
<b>Suisse</b>	Schweizer Familiengärtnerverband	Sekretariat: z. H. von Walter SCHAFFNER Sturzeneggstr. 23 CH - 9015 ST.GALLEN	Tél. 0041/ 71-311 27 19 Fax. 0041/71 - 310 14 53 émail: waschaffner@bluewin.ch
<b>Slovaquie</b>	Slovenský Zväz Záhradkárov Republikový Výbor	Havlickova 34 SK - 817 02 BRATISLAVA	Tél. 00421/ 2-20 70 71 76 Fax. 00421/2-20 70 71 77 émail: info@szz.eu.sk

# Office International du Coin de Terre et des Jardins Familiaux association sans but lucratif



Adresse: 20, rue de Bragance, L - 1255 Luxembourg

site Internet de l'Office : [www.jardins-familiaux.org](http://www.jardins-familiaux.org)

COMITE EXECUTIF: Chris ZIJDEVELD (NL) Président de l'Office  
Wilhelm WOHATSCHEK (A); président du comité exécutif

Hervé BONNAVAUD (F) ; Lars OSCARSON (S) ; membres ; Jean KIEFFER (L) trésorier  
Malou WEIRICH (L) secrétaire générale

REVISEURS DE CAISSE : Preben JACOBSEN (DK), Allan REES (GB), Walter SCHAFFNER (CH),

ASSEMBLEE GENERALE: Les fédérations de l'Allemagne, de l'Autriche, de Belgique, de Danemark, de Finlande, de France, de la Grande-Bretagne, de Luxembourg, de Norvège, des Pays-Bas, de Pologne, de Slovaquie, de Suède, de Suisse

TRAIT D'UNION est édité par l'Office International du Coin de Terre et des Jardins Familiaux a.s.b.l. et paraît deux fois par an.

Rédaction: Malou WEIRICH, Office International

Distribution: par E-Mail de l'Office International

Conception et réalisation: Zentralverband der Kleingärtner und Siedler Österreichs

Layout/DTP: Werbegrafik-Design Karin Mayerhofer, BeSch, Ing. Beate Scherer

Source de photos : les fédérations allemande, belge, française, néerlandaise, suédoise, suisse et l'Office International,

Date: 2012